

Recensement 2026 de la population

Du jeudi 15 janvier au samedi 21 février 2026, un échantillon de 8% de la population romanaise recevra la visite d'un agent recenseur, soit environ 1513 foyers.

À quoi ça sert ?

Connaître la population française

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Définir les moyens de fonctionnement des communes

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Prendre des décisions adaptées pour la collectivité

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), à déterminer les moyens de transports à développer...

C'est un véritable outil pour les élus. Le recensement aide également à cibler les besoins en logements, les entreprises à mieux connaître leurs clients, les associations à mieux répondre aux besoins de la population...

**Le recensement est un acte civique utile à tous :
il est essentiel que chacun y participe.**

Comment ça marche ?

1 – Avant la collecte

Pour procéder à ce recensement, une équipe de 7 agents recenseurs a été recrutée par la Ville de Romans. Chacun d'entre eux possède une carte tricolore (signée par le maire et comportant sa photo) et a été affecté à un secteur en particulier :

- **Giselle HACQUART** - Centre historique, centre-ville et Avenue Adolphe FIGUET
- **Pascal BEE** - Presle Mât Batie, Chatiou-Duchesne
- **Gilles TOUZAN** - Secteur Gare, Plateau, Jacquemart
- **David TURCHETTA** - Les Ors, les Récollets, l'Ouest rural, Gloriette-Méannes-rural
- **Joëlle THARCIS** - La Gloriette, les Méannes, et le péricentre Nord
- **Claudine MARTINET** - Château-Fleury, la Pierrotte, les Chasses, la zone industrielle et les Vignards
- **Siam EL KHATTABI** - L'Est pavillonnaire et La Monnaie



Les agents recenseurs entourés de l'élu délégué au personnel communal (à gauche) et du directeur général des services (à droite) avec derrière, le coordinateur communal du recensement.

L'Insee participe à leur formation et constitue le répertoire d'adresses à recenser. Dans toutes les communes de 10 000 habitants ou plus, seule une partie de la population est concernée (8% à Romans). Les agents recenseurs effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage. A Romans :

👉 Toutes les personnes concernées auront dans leur boîte aux lettres un courrier les informant de la visite d'un agent recenseur, à compter du 6 janvier 2026.

👉 Celles habitant une maison individuelle trouveront, à partir du 15 janvier 2026, une notice avec des codes confidentiels de connexion pour se faire recenser par internet.

👉 Les agents recenseurs rencontreront ensuite les habitants des immeubles pour leur remettre la notice précitée ou un dossier papier, et les habitants des logements individuels n'ayant pas répondu à l'enquête par internet.

👉 Les personnes n'ayant pas accès à internet pourront utiliser l'espace numérique mis à disposition des usagers à Mairie [+], rue Bozambo, pour répondre à l'enquête.



2 - Pendant la collecte

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez vous, pour vous remettre la notice sur laquelle figurent vos identifiants de connexion au site [Le-recensement-et-moi.fr](https://le-recensement-et-moi.fr). Vous pouvez ainsi répondre au questionnaire en ligne.



Attention ! Ne répondez surtout pas aux sites frauduleux qui vous demanderaient de l'argent.

Si vous rencontrez des difficultés pour répondre par internet, les agents recenseurs pourront vous aider. Enfin, vous pouvez aussi recourir à l'espace numérique mis à votre disposition (sur rendez-vous au 04 75 05 51 51) au sein de Mairie [+], rue du Capitaine Bozambo.

En dernier recours, les agents recenseurs pourront vous remettre les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis convenir d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

3 - Après la collecte

Le maire de la commune signe le récapitulatif de l'enquête. La commune envoie les questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee, les réponses par internet arrivent directement. L'Insee procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population aux maires et au grand public.

Confidentialité et anonymat



Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

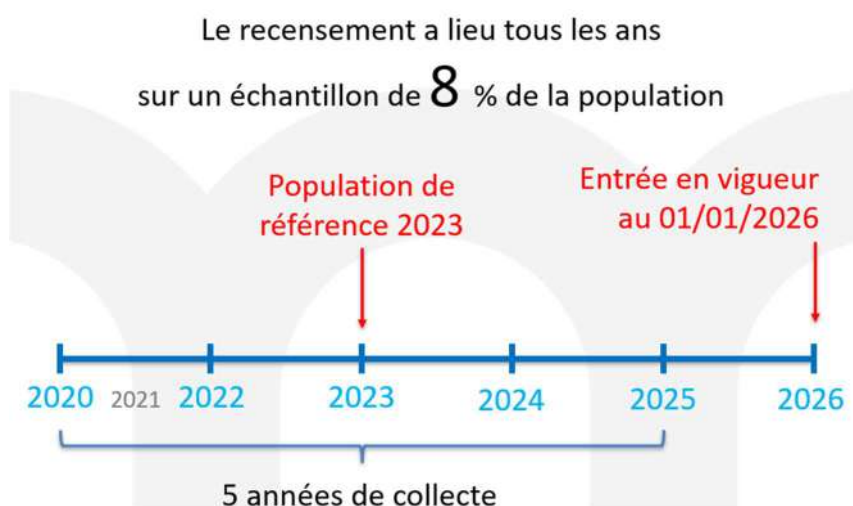
Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel. Le recensement de la population respecte le règlement général sur la protection des données ([RGPD](#))

A noter : Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur www.insee.fr

[+] de renseignements, contactez Jérémie UBEDA, coordinateur communal du recensement
Tél. 04 75 75 41 92 - Poste 1223 – Email : jubeda@ville-romans26.fr

[+] D'INFOS

Les populations de chaque commune sont actualisées tous les ans. Elles sont établies conformément aux dispositions de l'article 156 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. Afin d'assurer l'égalité de traitement entre les communes, la population de chacune d'elles a été calculée à une même date. Celle du milieu des cinq dernières années écoulées (2021-2025), soit le 1^{er} janvier 2023. Ces populations sont donc millésimées 2023.



Année de référence	Entrée en vigueur	Population totale	Population municipale	Population comptée à part*
2020	01/01/2023	33 486	32 818	668
2021	01/01.2024	33 589	32 911	678
2022	01/01.2025	33 794	33 139	655
2023	01/01/2026	34 176	33 464	712

(*) La population comptée à part comprend les personnes recensées sur d'autres communes et qui ont conservé une résidence sur la commune.

Le recensement permet, par ailleurs, d'établir des statistiques décrivant la population et les logements. Ces statistiques sont disponibles sur le site internet insee.fr. Elles seront mises à jour début juillet prochain avec les résultats du recensement millésimés 2023.